



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 194 semaines du 26 mai
au 7 juin 1983

nouvelles csn





agenda du mouvement

juin

- 2-4 CSN bureau confédéral à Lanoraie
- 4 CCM conseil central de Montréal journée de débat sur "le mouvement syndical face à l'utilisation des journalistes par les tribunaux", de 9h30 à 14h30, au 1601.
- 6 FNEEQ bureau fédéral
- 7-10 CSN conseil confédéral spécial sur les finances suivi d'un conseil régulier, à Montréal
- 12-18 FAS congrès d'orientation, à Québec
- 17-19 STTCSN assemblée générale annuelle, à Québec
- 24 conseil central du Bas St-Laurent fête des sans emplois, dans la lignée de la Grande Marche

le syndicat de Direct-Film demande de l'aide

Direct Film, c'est deux accréditations au sein d'un même syndicat, l'une regroupant les employés-es de Montréal qui sont au nombre de 360 et l'autre rassemblant les 196 employés-es disséminés-es à travers toute la province. La première accréditation existe depuis novembre 1979, c'est donc dire que les employés-es de Montréal possèdent une longueur d'avance par rapport à ceux du reste de la province qui sont accrédités seulement depuis juin 1982.

À la veille du renouvellement de la convention de Montréal, Direct Film fait face à deux situations différentes puisque la province tente de négocier son premier contrat de travail. Des négociations pour la province se sont déroulées de septembre 1982 à février 1983 en passant par la conciliation, permettant ainsi à Direct Film de se libérer de la vraie négociation et par une offre globale de la part de l'employeur soumise le 23 janvier qui fut refusée. Suite à ce refus, Direct Film impose un **lock out** le 8 février dernier.

Dans sa constance habituelle, Direct Film, surpris des proportions que prend la lutte en province, demande une injonction, freinant ainsi les moyens d'actions à leur plus simple expression. Enfin, il fait en bonne et due forme la réquisition d'un conseil d'arbitrage... qui n'est pas encore accordé.

Bref, ce n'est plus un secret pour personne, Direct Film veut écraser le syndicat, cherche à maintenir la discrimination entre ses employés-es de Montréal et ceux de la province. Mais afin d'en arriver à un règlement commun, les membres du syndicat des employés-es de Direct Film ont voté à l'unanimité la fusion des deux tables de négociation.



Nous sommes conscients que l'appui des autres syndiqués et des clients de Direct Film est primordial pour gagner, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour la collectivité. Nous n'avons pas le goût de créer un précédent qui déterminerait un recul pour toutes les femmes et tous les employés à temps partiel... nous voulons gagner.

L'attitude de Direct Film nous oblige à amorcer une deuxième phase. À ce titre, un comité d'information publicitaire fut mis sur pied afin de rivaliser avec la machine publicitaire que représente Direct Film. Nous avons besoin de votre appui moral et financier pour qu'enfin on nous respecte.

Le comité d'information publicitaire du SYDEMDIF

l'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Michel Crête, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux.

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bélangère Marchand

collaboration: Célestin Desjardins, Luc Latraverse, Gaston Pouliot.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, François Rivard, Bertrand Carrière et Guy Turcot.

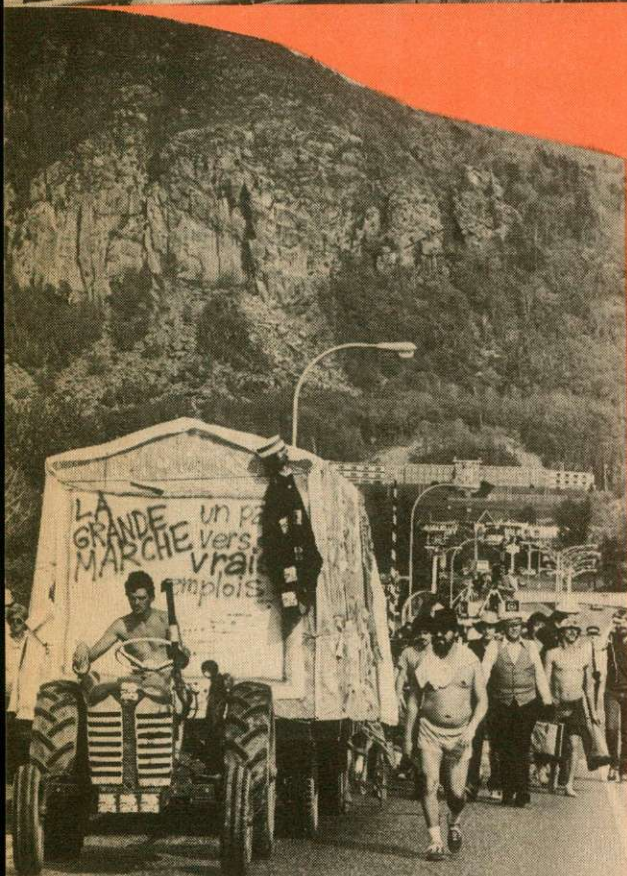
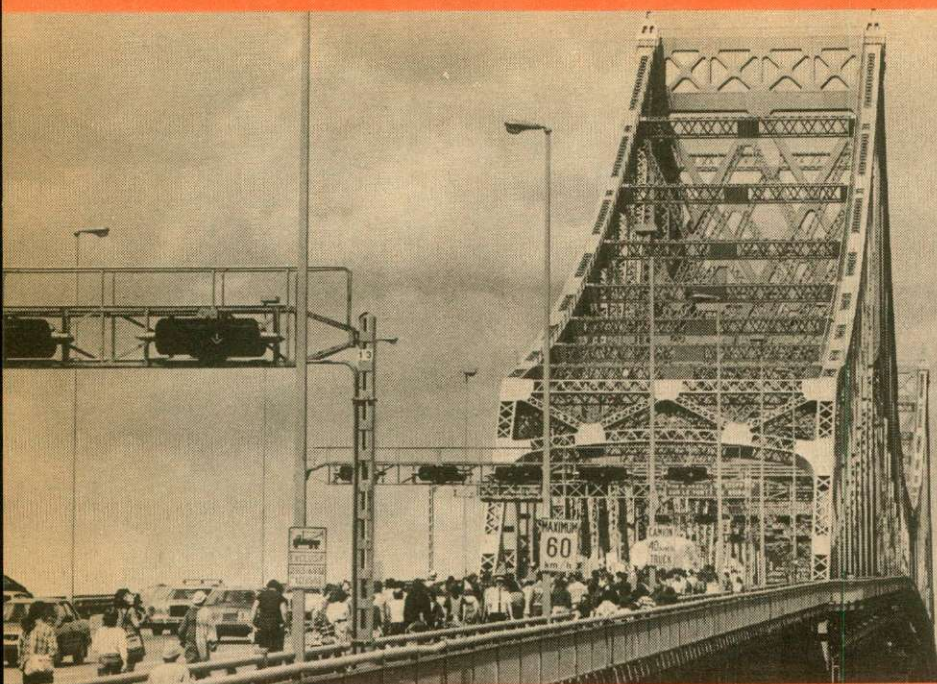
nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.





la grande marche
OBJECTIF ATTEINT



partie des régions

La Grande Marche pour l'emploi est partie des régions. Maintenant elle doit retourner dans les régions. C'est au tour des comités régionaux d'action à porter les revendications. On prévoit déjà que des sommets populaires seront organisés dans le but d'identifier des projets créateurs d'emplois.

L'isolement des sans-emploi a été brisé. La démarche unitaire de la Grande Marche doit se poursuivre.



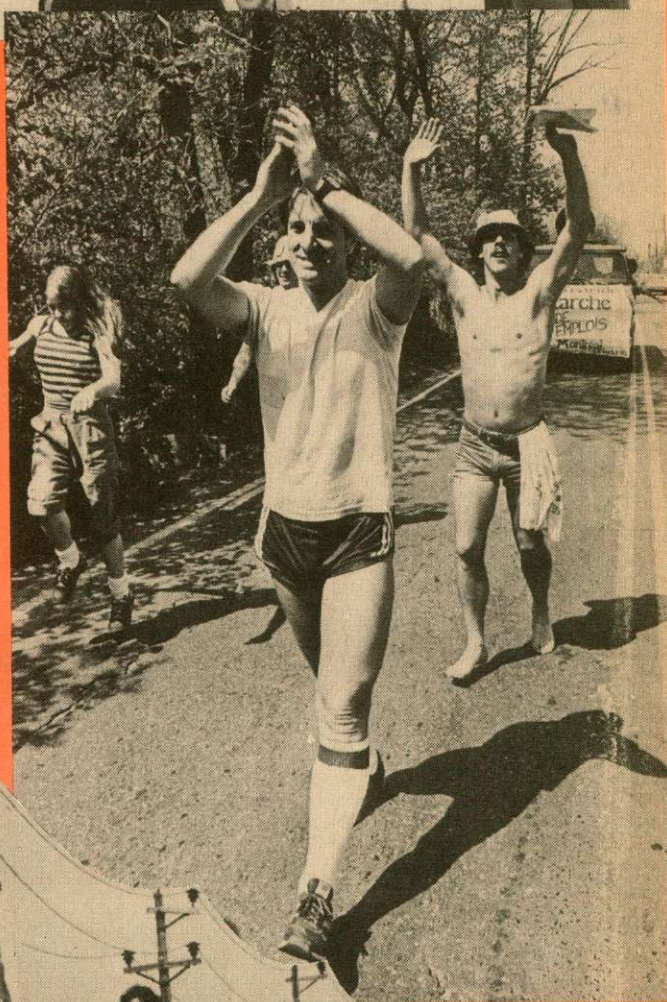


la Grande Marche doit y retourner

La Grande Marche a suscité dans les régions des manifestes revendiquant la création d'emplois.

Les sans-emplois sont enfin sortis de leur isolement. C'est la fin d'un mythe. Ces liens, comment vont-ils se perpétuer? Regroupements de chômeurs et chômeuses ou syndicats des sans-emplois... Chose certaine, la réunion des forces syndicales, des groupes populaires et des sans-emplois doit se poursuivre.

Le Code du travail devra être modifié afin de favoriser l'accès à la syndicalisation (délais d'accréditation moins longs, renforcer les articles concernant les congédiements pour activités syndicales).



6 nouvelles csn

Bas du Fleuve- Gaspésie

La prolongation de l'autoroute 20 entre Rivière-du-Loup et Mont-Joli signifie de l'emploi pour les travailleurs de la construction.

Et c'est pour quand la construction de l'usine de papier de Matane tant attendue?

Qu'advient-il également de la scierie de Price? Le nouvel acheteur a-t-il acquis cette entreprise seulement afin d'avoir les droits de coupe dévolus à la Price? Ce nouveau propriétaire écoulera-t-il la production de la Price dans d'autres

moulins où le personnel est non-syndiqué? Réouvrira-t-il l'entreprise? Laissera-t-on mourir un village? Que disent les politiciens?

Enfin à quand un ménage dans les pêcheries en Gaspésie afin que le monde travaille? C'est pour quand la fin de la bataille Québec-Ottawa sur le dos des travailleuses et travailleurs des usines de transformation de produits de la mer?

Saguenay-Lac St-Jean

Le reboisement: ça pourrait commencer par là.

Sept-Îles Côte Nord

La réouverture de l'usine ITT-Rayonnier à Port Cartier signifie le retour à l'ouvrage de 1,300 ouvriers.

Québec

Pour de l'emploi, l'ouverture à l'année longue du Manoir Richelieu, à la Malbaie. L'accélération des travaux afin de doter la Petite-Rivière-St-François d'un centre touristique.

Thetford- Mines

Si la Société nationale de l'amiante se décidait à enlever le mort-terrain, cela permettrait l'accès à d'autres ressources minières et le rappel des travailleurs miniers.

Trois-Rivières

Le reboisement ainsi que 1,000 unités de logement à prix modique.

*le monde se dit
comment
remettre*

S ASSISTÉS SOCIAUX,
LES COUPE, LES HARCELE,
S INTIMIDE.
ILS SONT JEUNES,
E LES LAISSE CREVER.

REGROUPEMENT. DES.
CHÔMEURS et CHÔMEUSES

le 21 Mars - Jémiscamingue!



ME
L PAS
une
Jobs
nous voulons
DES EMPLOIS
nous voulons
DES SALAIRES

FEMMES
COMBATONS
POUR
NOTRE
AUTONOMIE



**Victoriaville
Bois Francs**

Le reboisement des HLM, et un centre de recherche sur l'industrie forestière.

**Sherbrooke
Canton de l'Est**

Des logements à prix modique, le reboisement et l'électricité reconnu comme service essentiel.

Sorel-Tracy

La relance du naval, la modernisation de l'équipement de Marine Industrie par la SGF. Des documents patronaux prouvent que la productivité est loin de faire défaut.

**Nord-ouest et
Outaouais**

Le reboisement, la construction, contre les coupures dans le réseau des affaires sociales.

**Montréal et
Sud-ouest québécois**

Des logements à prix modique et l'indexation des prestations d'assistance sociale des 18-30 ans.

St-Jean-St-Hyacinthe-Granby

Du travail à plein temps pour les femmes plutôt qu'à temps partiel. La diversification de l'industrie manufacturière. Le développement intégré de l'agro-alimentaire.

*le Québec
à l'ouvrage*





LE BULLETIN PQ 2^{ème} TERME
L'ÉCONOMIE..... SE MEURT
TAXATION..... SUR-CROÎT
ÉDUCATION..... EN CRISE
SERVICES SOCIAUX..... COUPURES
LA JEUNESSE..... SEN VA
DÉMOCRATIE..... EN DANGER
AVENIR..... MORNE

**L'ÉCONOMIE
DU QUÉBEC
FAILLIE BANKRUPT !**

**PQ
=**
**CHÔMAGE
RECORD**

la fête au parc

"Les marcheurs et les marcheuses sont les artisans de la Grande Marche pour l'emploi. La Grande Marche pour l'emploi doit dans l'avenir donner lieu à un resserrement des plans régionaux de créations d'emplois. Et peut-être que ça pourrait ultérieurement redéboûcher sur une action nationale."

Christophe Auger

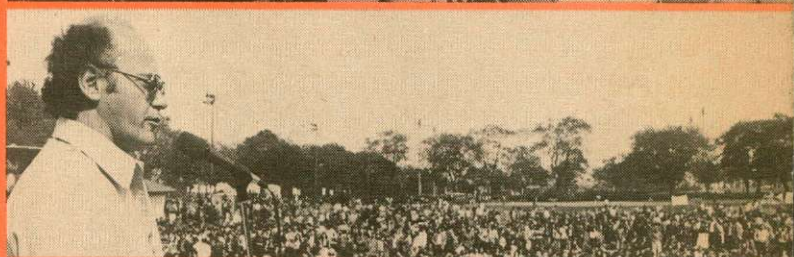
"La Grande Marche a été une opération-vérité."

Yvon Charbonneau

Cyrice Dufour, qui avait vécu la Grande Marche de l'emploi de 1935, était à nouveau de la Grande Marche pour l'emploi version 1983. Il veut aider les jeunes et estime d'autre part que les organisations syndicales ont favorisé les ouvriers et les ont défendus.

"C'est toutes et tous ensemble que nous devons emboîter le pas pour continuer la bataille unitaire pour l'emploi."

Donatien Corriveau



20,000 TRAVAILLEURS MENACES DE PERDRE LEUR DROIT DE TRAVAILLER

CSN

PÉTITION

Sur les 5,000 travailleurs dont les cartes de classification venaient à échéance le 1er mars 1984, plus de 3,500 n'ont pu justifier le nombre d'heures nécessaires à leur renouvellement.

Cette situation va s'aggraver l'an prochain lorsqu'au 1er mars 1984, entre 15,000 et 20,000 travailleurs, selon nos estimations, ne pourront à leur tour faire renouveler leurs cartes.

À cause du trop peu d'heures travaillées depuis deux ans, nous soussignés, réclamons du ministre du Travail du Québec, Raynald Fréchette, qu'il renouvelle automatiquement les cartes de classification des vrais travailleurs de la construction, et ce jusqu'en 1986.

NOM	ILLAS	TEL	SIGNATURE

Les travailleurs de la construction du Québec seront appelés, au cours des prochaines semaines, à se prononcer sur le renouvellement automatique des cartes de classification (permis de travail) jusqu'en 1986.

La CSN-construction lance, à cet effet, une pétition nationale enjoignant le ministre du Travail du Québec, Raynald Fréchette, de tenir compte de la situation économique actuelle qui aura pour conséquence de faire perdre au 1er mars 1984 leur permis de travail à près de 20,000 vrais travailleurs de la construction.



le renouvellement des cartes de classification

- **le travail a diminué de 26% de 1981 à 1982**
- **l'Office de la construction du Québec prévoit une baisse de 10% cette année**
- **près de 1,000 cartes n'ont pas encore été renouvelées**

Au 1er mars 83, 3,500 travailleurs sur les 5,000, dont les cartes de classification venaient à échéance, ont été incapables de justifier le nombre d'heures nécessaires à leur renouvellement.

Les heures travaillées dans l'industrie de la construction en 1982 ont été inférieures de 26% à celles de 81 et les prévisions de l'Office de la Construction du Québec (OCQ) sont encore plus pessimistes pour 1983, prévoyant une nouvelle baisse de 10% par rapport à l'année dernière.

La **CSN-construction**, dans un télégramme envoyé le 22 avril dernier au ministre du Travail du Québec faisait état de cette situation et demandait le renouvellement automatique des permis de travail.

Nous n'avons pas eu de réponse du ministre Fréchette. De nombreux membres de la **CSN-construction** ont depuis manifesté, lors des assemblées régionales, leur inquiétude de ne pouvoir renouveler leurs cartes en 1984 à cause du trop peu d'heures travaillées dans l'industrie.

On sait qu'il faut 1,000 heures travaillées sur deux ans, ou 100 heures par année dans chacune des dernières cinq années, ou encore 5,000 heures dans les derniers 5 ans, pour obtenir cette carte essentielle à celui qui veut travailler sur les chantiers de construction du Québec.

Les prévisions de la **CSN-construction** d'avril dernier se sont avérées inférieures à l'ampleur du phénomène. Ce ne sont pas 10,000 travailleurs qui seront touchés, mais près de 20,000, si l'on vérifie le nombre d'heures travaillées enregistrées par les 90,000 travailleurs de la construction.

À la suite de nos interventions auprès du ministre, les fonctionnaires de l'OCQ ont cru bon de "réviser" les cartes non renouvelées, en tenant compte de facteurs inconnus, et sans consultation des associations représentatives.

Nous avons reçu hier une copie d'un télex interne informant les divers bureaux de l'OCQ qu'il restait encore 911 cartes non renouvelées sur les 5,000 renouvelables.

La **CSN-construction** ne comprend pas les intentions de l'OCQ qui, sans consulter les associations représentatives, se permet de "réviser" en tenant compte de facteurs qui nous sont jusqu'à maintenant inconnus les permis de travail des travailleurs de la construction.

Il n'est pas question que ces permis de travail deviennent l'objet de marchandages, de tractations obscures ni de quelconques décisions arbitraires ou bureaucratiques. Ces permis de travail sont trop précieux pour les travailleurs de la construction. Ils doivent répondre à des critères précis. C'est la seule protection que se sont donnés les "vrais" travailleurs de la construction au cours des quinze dernières années.

Depuis l'application du règlement de placement en 1977, les travailleurs de la construction ont cru que l'époque où n'importe qui pouvait prendre leurs jobs était révolue.

Les travailleurs de la construction, dont la moyenne d'âge est de 42 ans, pouvait compter sur cette forme de sécurité pour se garantir collectivement un revenu annuel.

Avec la crise, nous assistons au retour des braconniers. Sous la pression des hommes politiques, des car-

tes de travailleurs "occasionnels", des permis "spéciaux" ont été émis en quantité inhabituelle. Les artisans, reconnus par le gouvernement québécois en 1979, s'infiltrèrent partout dans notre industrie, par le biais des sous-traitances, en offrant leurs services à rabais. La sécurité du revenu et de l'emploi, déjà précaire, est maintenant sérieusement menacée.

C'est une situation anarchique dont les premières victimes sont les travailleurs de la construction, les vrais, qui risquent, en 1984, de perdre à tout jamais leur permis de travail.

Il faut que ces permis soient renouvelés automatiquement, sinon c'est le retour à la loi de la jungle, une loi où les vrais travailleurs de la construction sont à la merci de la volonté des fonctionnaires de l'OCQ ou des petits trafics des politiciens pour obtenir des permis de travail, et à la merci des employeurs pour obtenir et maintenir leurs emplois.

La **CSN-construction** a toujours défendu le principe que le règlement de placement doit d'abord et avant tout protéger les vrais travailleurs de la construction. Nous n'accepterons jamais qu'ils soient utilisés contre eux.

Voilà le vrai sens de notre pétition. Quand nous demandons le renouvellement automatique des cartes de classification, c'est de notre droit au travail qu'il s'agit. C'est un droit fondamental que nous ne céderons jamais.

12 nouvelles csn

Pour démontrer à quel point les femmes sont collectivement perdantes le comité de condition féminine de la FNEEQ rappelle que seulement 32% du personnel enseignant dans les cégeps est constitué de femmes mais que cette proportion pourrait baisser selon les estimations à 10 ou 15% des effectifs suite aux mesures décrétées et projetées par le gouvernement-employeur.

Alors que plusieurs d'entre elles perdront carrément leurs emplois, les autres verront leur tâche augmentée par les services coupés qui ne seront plus assurés collectivement (exemple: soin aux malades).

Outre les mises à pied qui viendront réduire la représentativité déjà faible des femmes dans l'enseignement collégial, le décret a fait table rase des principales revendications des femmes. Soulignons les principales:

- **Le congé de maternité accessible à toutes:** À ce chapitre, rien n'a changé si ce n'est qu'on en a rendu l'accès encore plus difficile.

- **Des garderies pour permettre aux femmes de travailler à l'extérieur:** À ce sujet, le gouvernement renie sa signature dans le cadre d'une entente bipartite qui aurait permis 13,000 nouvelles places en garderies.

- **Le harcèlement sexuel:** Les femmes demandaient qu'il soit considéré comme motif de discrimination. Cette demande a accusé une fin de non-recevoir de la part du gouvernement.

- **Les changements technologiques:** Une demande avait été déposée afin de permettre la consultation, le recyclage et la formation compte tenu que ceux-ci s'implantent dans des secteurs occupés majoritairement par des femmes. Cette demande a accusé une fin de non-recevoir.



La Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) exige que le gouvernement mette de l'avant un programme d'accès à l'égalité dans les plus brefs délais, la situation des femmes dans l'enseignement particulièrement au niveau collégial étant devenue encore plus dramatique depuis l'imposition des décrets.

LES FEMMES LANGENT UN MANIFESTE DÉNONÇANT LES CONDITIONS FAITES AUX FEMMES DANS LES COLLÈGES

- **L'action positive:** Compte-tenu de la sous-représentativité des femmes dans le réseau un program-

me d'accès à l'égalité avait été demandé avec comme objectif une plus grande participation des femmes dans chacune des disciplines enseignées au collégial par le biais d'un mécanisme de priorité à l'embauche et par le recyclage. Demande il va sans dire également rejetée.

Au décret s'ajoute le projet de réforme dans l'enseignement collégial.

Le projet de réforme scolaire du ministre Laurin fait peser de graves menaces sur l'avenir et le rôle des femmes dans l'enseignement collégial.

Entre autres conséquences, nous assisterons à l'éclatement des tâches et à la déqualification des enseignements parce qu'il multipliera les diplômés à rabais. De plus, le transfert de certains programmes au secondaire aura pour effet de déscolariser des étudiantes et étudiants qui pouvaient se prévaloir d'une formation de niveau collégial. Pour l'instant, les techniques de secrétariat semblent les lères touchées mais d'autres suivraient (techniques de garderies, audio prothèses).

À ce sujet, la FNEEQ considère qu'elle ne peut que refuser des changements de régimes pédagogiques introduits unilatéralement qui tentent de déqualifier les femmes et qui favorisent une formation captive.

Elle revendique que les changements pédagogiques passent par une plus grande ouverture aux filles des secteurs traditionnellement dits masculins. La FNEEQ exige également que les étudiantes/étudiants acquièrent une formation générale plus "polyvalente" leur permettant un plein contrôle sur l'orientation qu'elles et ils entendent prendre.

un membre de la CSN écrit à Vincent Prince

VINCENT PRINCE ET SES SYMPATHIES

Que M. Vincent Prince, éditorialiste à La Presse, décide de dénoncer Yvon Charbonneau et la C.E.Q. suite à la position de la C.E.Q. concernant la visite d'Ariel Sharon, c'est son affaire.

Qu'il récidive au sujet de la campagne de souscription en faveur des victimes de l'invasion israélienne au Liban, c'est encore son affaire.

Qu'il récidive au sujet de la campagne de souscription en faveur des victimes de l'invasion israélienne au Liban, c'est encore son affaire.

Dans les deux cas, il ne peut, ni ne doit s'assurer de l'appui de ses membres ou de représentants élus démocratiquement, comme doit le faire Yvon Charbonneau, car M. Vincent Prince n'est redevable à personne, si ce n'est à la direction de La Presse, qui chacun le sait, prend démocratiquement ses décisions à huis clos, tout en n'étant aucunement soumise ou influencée par ses commanditaires. De plus, chacun sait que M. Vincent Prince procède à des sondages, des débats, etc... enfin, se livre à de strictes règles démocratiques avant d'écrire chacun de ses éditoriaux.

Mais quand Vincent Prince répand le mensonge dans une bonne partie de la population, via La Presse, en affirmant que la campagne de la C.E.Q. s'adressera aux enfants, ce que le ministre Laurin a démenti, la population a le droit de protester. Elle n'a pas besoin pour ce faire de la filière libyenne.

La société qui parle pour son droit à l'information peut exiger que certaines normes élémentaires rela-

tives à l'humanisme soient respectées. Or, on ne sache pas que la population québécoise soit majoritairement sympathique aux Sharon, Pinochet, Somoza, Khomeiny.

l'O.N.U. Qu'une majorité de pays identifie le sionisme au racisme, qu'une majorité de pays prenne fermement position contre l'apartheid en Afrique du Sud, cela a peu de valeur,

ters" inconditionnels du comité des malades, qu'ils devraient se préoccuper des enfants du Tiers-Monde? Combien de fois, je vous le demande?

En somme, crier au scandale parce que des gens dénoncent la visite de Sharon, c'est en tout point semblable à ceux qui criaient au scandale quand des Canadiens(iennes) et des Québécois(oises) se sont rendu(e)s combattre Franco en Espagne en 1937. En ce temps-là valait beaucoup mieux, pour La Presse, donner écho aux Robert Rumilly, au chanoine Groulx, etc., qui se faisaient les haut-parleurs des Franco, Salazar, Mussolini, Pétain. Que cela était noble, n'est-ce pas M. Vincent Prince?

Finalement, M. Vincent Prince, vos questions au sujet du financement de cette propagande ressortent soit de l'ignorance, soit de la malhonnêteté. Les décisions que prennent les centrales syndicales sont toujours soumises à leurs instances. Je suis membre de la C.S.N. et au congrès de mai 1982, nous avons voté un appui très majoritaire à l'OLP, dont un représentant assistait au Congrès. Vos journalistes peuvent en témoigner.

Le truc de la filière libyenne, cher M. Vincent Prince, est aussi loufoque que de dire qu'on ne peut se surprendre de vos écrits, sachant que votre patron Roger D. Landry est l'ex-employé de Charles Bronfman, récemment honoré pour sa contribution au mouvement sioniste. Quand on veut charrier, faut pas se priver, n'est-ce pas?

Gilles Duceppe

Montréal



Encore une fois, c'est son affaire, à Vincent Prince, s'il veut venir en aide à ceux qui se débrouillent pas mal merci à travers le monde. On peut cependant trouver étrange que sa sollicitude soit plutôt à sens unique: les enfants du Salvador, le Chili, le Nicaragua, etc... lui importe peu. On ne peut empêcher Vincent Prince d'être ou insensible, ou servile.

Tout comme Vincent Prince, nous sommes contre la discrimination raciale, à condition que cela soit bien conforme aux positions que prend le Canada à

sinon de sens, tant que le Canada, bien tenue en laisse par les U.S.A., prend une position opposée.

Mais Vincent Prince sait bien que La Presse, fidèle à son souriant directeur, le penseur de Youppi, M. Roger D. Landry, est tout entière dévouée à l'entreprise privée.

Vincent Prince se préoccupe avec raison que certains et certaines appuient des causes nobles et sympathiques, mais en ignore d'autres. Combien de fois n'a-t-il pas rappelé à messieurs Lemelin, Dufour, Péladeau, tous "suppor-

...petites nouvelles...

conflits de travail

Au 3 juin, il y avait, à la CSN, plus de 1790 travailleuses et travailleurs en conflit (grève, lock-out ou fermeture). 20 syndicats sont touchés.



Pour faire connaître leur conflit qui dure depuis sept mois, les 174 lock-outés de Télé-Métropole (TVA-Montréal) ont trouvé un moyen plutôt choc: ils ont en effet décidé de bloquer, en pleine heure de pointe, le 1er juin au matin, le pont Jacques-Cartier, reliant Longueuil à Montréal, pour se rendre à pied de l'île Ste-Hélène jusqu'aux locaux de Télé-Métropole. Cette compagnie refuse carrément de négocier et cherche par tous les moyens à éliminer le syndicat des techniciens. Ont accompagné les lock-outés de Télé-Métropole dans leur marche des travailleuses et travailleurs de Menasco, en lock-out depuis 11 mois, de Holiday Maintenance, sans emploi depuis septembre 1981 et de Blue Bonnets, en grève depuis deux mois. Les présidents de la CSN, Donatien Corriveau, de la Fédération nationale des communications, Laval Leborgne et du conseil central de Montréal, Irène Ellenberger, accompagnaient les manifestants.

à l'hostellerie parc des braves, des demandes de concessions peu ordinaires

Après avoir fait accepter des conditions de travail à rabais à ses employé-e-s généraux, voilà que le patron de l'Hostellerie Parc des

Braves veut maintenant faire ramper les infirmières. Ancien patron chez Paquet Syndicat, Jean-Yves Laurin a décidé de garantir sur le dos de ses employé-e-s les profits de cet édifice à logements de luxe pour personnes âgées. Alors que les infirmières du secteur public, au Québec, gagnent

près de 14\$ de l'heure, à l'Hostellerie le patron leur offre 7.74\$, à prendre ou à sortir en grève. De plus, il veut une semaine de 40 heures et pas plus de trois semaines de vacances après cinq ans.

augmentation générale à tout le monde de 1.50\$ pour la durée de la convention, soit 30 mois. Des améliorations au niveau des clauses normatives de la convention ont été aussi obtenues.

Direct Film: grève à Montréal

Depuis le 30 mai 83, les 97 magasins de Direct Film de la région de Montréal sont en grève légale. Il faut rappeler que les 72 autres magasins de Direct Film en province sont en lock-out depuis le 8 février (voir le texte en page 2).

Les employé-e-s veulent faire avancer la conciliation déjà débutée. L'employeur veut s'attaquer au statut des gérants en voulant les sortir de l'unité d'accréditation comme en province.

une convention à la mine Carey

Après un vote de grève obtenu à 86%, les 215 membres du syndicat des travailleurs de la Mine Carey, à East-Broughton, ont accepté, le 22 mai, une nouvelle convention dans la proportion de 96%. En plus de préserver leurs acquis en ce qui concerne le normatif en plus d'obtenir le maintien de la clause d'indexation durant les trois ans du contrat collectif, en plus d'un 2% la troisième année. Enfin, la compagnie doit accorder à chaque travailleur 16 heures de repos entre deux quarts de travail.

nouvelles conventions

règlement chez Yum-Yum

Le syndicat des travailleurs des croustilles Yum Yum (CSN) a accepté, dans une proportion de 75%, les dernières propositions patronales.

Des gains substantiels ont été obtenus, notamment la demi-heure de repas payée pour tout le monde, un rattrapage de 0.60\$ l'heure, des salariées féminines par rapport au salaire moyen. Plus une

économie

chez Foresteel, concessions vont de pair avec pertes d'emplois

La compagnie Foresteel, propriété de la Société Générale de Financement, contrôlée par le Gouvernement du Québec, n'a plus que 20 travailleurs à son emploi, laissant plus de 90% de ses employés sur le chômage ou le bien-être

...petites nouvelles...

social. Le syndicat ne comprend plus. Non seulement Foresteel et la SGF ont exigé et obtenu des concessions majeures des employés (salaires, pertes de congés, perte de l'indexation, pertes sur le respect des classifications), non seulement ils n'ont jamais cessé de mettre des employés à pied, mais en plus ils n'ont jamais cessé de donner des sous-contrats à d'autres compagnies telles que Welfab ou Sometal. La première est une compagnie privée qui tente de s'établir à Montréal, la seconde est de Rimouski et vient d'être achetée par... la SGF, le propriétaire de Foresteel.

Il y a de l'incompétence quelque part.

syndicat n'a jamais relâché d'ardeur pour trouver des solutions concrètes à la relance de l'usine. Un comité quadripartite, composé des intervenants du fédéral, du provincial, de la compagnie et du syndicat, va bientôt voir le jour: c'est la clé de voute qui permettra de repartir l'usine.

De même, le syndicat a son mot à dire sur le contexte de l'emploi dans la région. Le fléau actuel de la région, c'est le chômage et l'aide sociale. Le syndicat veut maintenant engager la bataille pour faire reconnaître St-Raymond comme "zone désignée". L'impact de l'appellation "zone désignée", par le biais d'une disposition fédérale (loi C78), est ce par quoi passer la région actuellement.

même moment, des camions de la Croix Rouge arrivent pour enlever les stocks. La multinationale entend en faire cadeau aux communautés indiennes miskitos. Fermeture brutale d'un magasin très connu dans Managua, deux jours après la déclaration d'État d'Urgence (le 15 mars) et don "généreux" aux indiens miskitos: d'une faillite, deux coups de propagande. Opération d'autant plus facile a priori que les militants syndicaux les plus actifs, et qui avaient déjà dénoncé dans le passé des actes de "décapitalisation" sont allés s'embaucher dans des activités de production.

Mais à une heure, les employés du magasin téléphonent au ministère du Travail et au département économique de la police sandiniste. Quelques minutes plus tard, celle-ci est sur les lieux, arrête le déménagement et s'empare des documents administratifs et comptables. Quel beau lièvre! Au bout de deux mois d'enquête, il est clair que la multinationale a mis en oeuvre au Nicaragua tout son savoir-faire. Un vrai cas d'école de décapitalisation.

Premièrement, elle doit 100 000 dollars au fisc et 600 000 dollars à des banques nicaraguayennes, alors que ses stocks ne dépassent pas 140 000 dollars.

Deuxièmement, l'entreprise a contracté un emprunt fictif en 1977 de 3 millions de dollars à la Banque de crédit international de Chicago. Soit-disant pour financer des stocks, en fait l'argent est resté aux États-Unis, versé sur un compte Sears à New York. Or depuis le 19 juillet 1979,

la filiale de Managua a acheté des devises pour un montant de 1 million de dollars pour rembourser les échéances de cet emprunt fictif.

Troisièmement, des tonnes de marchandises et le camion qui les transportaient ont été vendus et sous-facturés au Costa Rica dans les jours qui suivirent le triomphe de la révolution. Autant de dollars de plus déplacés vers l'étranger.

Quatrièmement, la comptabilité révèle que des véhicules et équipements industriels ont été vendus à des prix d'ami. Qui a empoché la différence d'avec leur prix réel?

Bilan: une faillite organisée au bénéfice de la multinationale et de la propagande impérialiste, qui déplore par ailleurs que la liberté d'entreprendre ne soit plus ce qu'elle était...

(texte Agence Nueva Nicaragua)



**droit
au travail**



**inter-
national**

L'avenir de St-Raymond peut être assuré

Le 2 juin 1982, la compagnie de papier St-Raymond fermait les portes de son usine de production de papier, à St-Raymond.

Alors qu'un an plus tôt le Ministère de l'énergie et des ressources annonçait par le biais d'un communiqué de presse "que l'avenir de la compagnie de papier St-Raymond est assuré", les travailleurs se retrouvent un an plus tard sans emploi.

Depuis la fermeture, le

Sears: une multinationale à l'oeuvre au Nicaragua

Le 17 mars 1982 à 12h45, l'heure de la pause pour le déjeuner. Les 38 employés de la filiale de Managua de Sears-Robuck, la première chaîne de supermarché du monde, sont réunis par la direction. On leur annonce que le magasin a fait faillite, qu'ils toucheront leur chèque après le déjeuner, sans même recevoir le mois de préavis pourtant prévu dans le contrat collectif de travail. Au

la réforme proposée est insuffisante

Selon la CSN, le ministre aurait dû passer aux actes plus rapidement, au lieu d'enclencher de nouveau des mécanismes de consultation. C'est cette réforme en profondeur qui nous intéresse davantage car nous considérons qu'il y a urgence à adopter un régime d'accréditation et de négociation pouvant permettre la syndicalisation dans certains secteurs faiblement syndiqués, qui assure que les relations de travail sont "déjudiciarisées" et qui accélère le processus d'accréditation.

Ce sont là les grandes lignes du mémoire que présentera la CSN mardi à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi. Nous déposerons d'ailleurs, en même temps, notre propre projet de Code du travail qui s'inspire dans ses grandes lignes du projet de l'ex-ministre du Travail, Pierre Marois, déposé au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre à l'automne 1982.

C'est le ministre lui-même qui, le 19 mai dernier, déclarait que "dans l'état actuel de la législation, le droit d'association ne constitue souvent qu'une illusion pour les milliers de travailleurs québécois qui, majoritairement, de se constituer en syndicat. Souvent, des embûches légales et des délais interminables découragent l'accomplissement de cette volonté".

Pourtant, même si certaines des modifications apportées dans le projet de loi 17 sont intéressantes, nous craignons que certaines d'entre elles ne soient victimes des tactiques patronales, faisant en sorte que le droit d'association risque de continuer d'être

Le projet de loi 17, déposé à l'Assemblée nationale il y a deux semaines par le ministre du Travail, Reynald Fréchette, n'apporte pas de réponse globale aux problèmes concrets posés par le fait que plus de 70 pour cent des travailleuses et des travailleurs québécois n'ont à toutes fins pratiques, pas accès à la syndicalisation. Il comporte, par ailleurs, un certain nombre de modifications qui viennent combler des ouvertures que le bill 45 avait laissées béantes lors de la dernière réforme du Code en 1977. L'essentiel, cependant, en ce qui concerne l'établissement de conditions favorisant véritablement l'accès à la syndicalisation, reste à faire.

LE GOUVERNEMENT RETARDE ENCORE LA RÉFORME GLOBALE DU CODE DU TRAVAIL



bafoué et continue, ni plus ni moins, de s'exercer dans la clandestinité.

Au plan des congédiements pour activités syndicales, nous croyons voir dans certaines modifications déposées par le ministre une certaine volonté de réduire ces pratiques dé-

loyales. Mais là encore, les réformes sont trop timides pour nous amener à croire qu'elles réduiraient, de manière significative, le nombre des quelque 200 travailleuses et travailleurs congédiés pour activités syndicales et défendus actuellement par la CSN.

Nous croyons que c'est par le statu quo ante c'est-à-dire que les employeurs ne puissent congédier pour activités syndicales une ou un salarié sans qu'il y ait eu jugement, que nous réglerons la situation.

Certaines modifications viennent par ailleurs améliorer l'application de la loi anti-scabs. Ainsi, il ne sera plus possible pour un employeur d'avoir recours à des cadres à son emploi mais travaillant dans un autre établissement pour effectuer les tâches de travailleurs en conflit. Mais l'objectif fondamental, que nous poursuivons toujours, demeure celui qu'une grève ou un lock-out doit entraîner pour l'employeur la cessation de la production puisque les travailleuses et les travailleurs, de leur côté, sont privés d'un salaire, n'est pas atteint par les changements proposés.

Nous trouvons inacceptable que le gouvernement prévoie déterminer par voie de règlement le paiement des sommes dues au chapitre des vacances aux femmes qui ont été en congé-maternité. La CSN soutient avec force que ces femmes devraient être réputées au travail et, de ce fait, jouir des mêmes bénéfices.

Nous rappelons, enfin, que c'est la réforme en profondeur du Code du travail qui nous intéresse davantage; nous n'épargnerons aucun effort pour que les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs soient reconnus et qu'on en facilite l'exercice. Est-il utile de rappeler, à cet égard, que si le droit d'association est la pierre angulaire du Code du travail, il est aussi un des fondements principaux de toute société démocratique.